

Département de la Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **20 FEVRIER 2024**

### Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	14 ( 13 + 1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

13/02/2024

Date d'affichage :

13/02/2024

### Objet

**7.1 SIEL POSE TRANSFO ZONE  
ARTISANALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, et à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents :** Raphaël DOITRAND , Bernard BRUN, Emmanuel OULION ,Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

**Absents :** Gaëlle LACHAND ( a donné procuration à Mme Eyraud)

**Secrétaire de séance :** Bernadette AGOSTINI

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Création de poste - ZA de l'Etang - prop. Les Jonchères IV (L332-8)

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

### Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Création de poste - ZA de l'Etang - prop. Les Jonchères IV (L332-8)	52 610 €	60.0 %	31 566 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 610 €</b>		<b>31 566 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

### Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

**PREND acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Création de poste - ZA de l'Etang - prop. Les Jonchères IV (L332-8)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution

**DIT** que les travaux seront refacturés au pétitionnaire comme mentionné dans le permis de construire

La secrétaire de séance  
Mme Bernadette AGOSTINI

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 26/02/2024

Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 21/02/2024  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

